

Compte rendu de la
Soirée de présentation et d'échanges autour de la
**Coopération entre médecins généralistes
et psychiatrie publique à Lyon 8^{ème}**
du jeudi 05 novembre 2015 (Mairie du 8^{ème})

Version Validée, rédigée par Julie DONJON, Coordinatrice de réseau, CLSM8

Ordre du jour

Présentation de la Charte de partenariat
Retour sur les résultats de l'enquête dans le 8^{ème}
Les rouages de la psychiatrie publique de Lyon 8^{ème}
Axes de travail issus des échanges autour des attentes individuelles et collectives des médecins
généralistes

Relevé de décisions et Axes de travail

	<i>Quatre axes de travail sont repérés comme prioritaires par les partenaires:</i>
1.	<ul style="list-style-type: none"> - « Hot-line » ou « Hot-mail » pour un accès rapide à un avis de spécialiste (psy) - Faciliter l'orientation mutuelle des patients (psy <> généralistes) - Consultations décentralisées du CMP au plus proche des généralistes - Réunions de synthèse interpartenariales
2.	<i>Un groupe de travail se réunira pour réfléchir à la mise en place effective de ces 4 axes de travail, aux outils nécessaires pour cela.</i>

Synthèse des échanges (p 1 à 3)

Le Collège de la Médecine Générale et le Conseil Local de Santé Mentale de Lyon 8^{ème} se sont associés et ont invités l'ensemble des médecins généralistes du 8^{ème} arrondissement de Lyon à une soirée d'échanges et de discussion sur le partenariat avec la psychiatrie publique.

Les référents du projet sur le 8^{ème} sont :

- Dr Anne Sophie CHASTAGNER, Interne en médecine générale, Lyon 8^{ème}
- Dr Frédéric SCHEFFLER, Médecin responsable du service de psychiatrie du 8^{ème}, CH Le Vinatier
- Dr Myriam ZAGO, Médecin généraliste, Lyon 8^{ème}

Présentation de la Charte de partenariat

Le Collège de la Médecine Générale et la Commission Médicale des Etablissements (CME) de santé en psychiatrie ont co-signé en mars 2014 une charte permettant de proposer en 8 points des axes de coopération entre les généralistes et les psychiatres du secteur public, afin de permettre une prise en charge plus adaptée des patients en santé mentale.

Afin d'assurer une meilleure coordination des soins, ils ont rédigé une Charte de partenariat en Mars 2014, qui se décline huit points :

- 1 Identification d'un médecin traitant
- 2 Coopération sur le suivi des comorbidités et des médicaments
- 3 Accès téléphonique direct réciproque
- 4 et 5 Transmission d'information pour :
 - Suivi ambulatoire
 - Hospitalisations programmées
 - Hospitalisations urgentes
- 6 et 7 Au domicile du patient, prise en charge conjointe par MT et l'équipe du secteur psychiatrique
 - Interventions communes
 - Coordination des interventions des autres soignants
 - Accompagnement de la famille
- 8 Formation en miroir des internes

Cette charte s'inscrit dans le plan de l'OMS ainsi que celui du Ministère de la santé pour la santé mentale. En effet, il a été démontré que ces patients sont de plus en plus nombreux dans les cabinets de Médecine Générale (**25 % de la patientèle** en moyenne) ; qu'ils sont plus à risque de **surmorbidité** et de **surmortalité**, principalement liées à un défaut de suivi cohérent entre les professionnels de santé. Les effets indésirables de co-prescriptions, le manque de suivi somatique pour certains ou de prévention d'effets indésirables pour d'autres, les perdus de vue ou les cas difficiles à suivre en sont les principales raisons.

Afin de permettre de réduire ce problème majeur de santé pour ces patients, **il devient indispensable que les professionnels de santé s'unissent** pour d'une part assurer une prise en charge adaptée de ces patients, et d'autre part pour s'entre aider dans des cas compliqués ou ne serait ce que sur un plan de gestion organisationnelle.

- ➔ Cf Charte de Partenariat en **Annexe 1**.
- ➔ Pour plus de détails, voir le PWPT en **Annexe 2**.

Lyon 8^{ème} parmi les six sites pilotes sélectionnés pour expérimenter la Charte

Un comité s'est formé pour étudier la mise en place de cette charte sur 6 sites en France (3 sites en région Parisienne + Lyon, Strasbourg, Grenoble). L'étude est prévue en trois phases:

- un questionnaire proposé pour l'étude des pratiques professionnelles en place. A Lyon, l'étude a eu lieu entre Mai et Novembre 2015 ;
- une proposition d'introduction de la charte comme outil de travail, avec réflexions locales à travers des ateliers pour proposer des solutions locales ;
- deuxième questionnaire à 6 mois pour évaluer l'impact de la charte sur les pratiques professionnelles
-

Le 8^{ème} arrondissement de Lyon est actuellement en phase de proposition de solution de coopération. Cette réunion avait pour objectif de présenter la charte et le secteur de psychiatrie du CMP avec les différents acteurs de santé.

- ➔ Pour plus de détails, voir PWPT en **Annexe 2**.

Les rouages de la psychiatrie publique de Lyon 8^{ème}

- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le fonctionnement du secteur du 8^{ème} (G05):
 - Le Centre Médico-Psychologique Sarrazin
 - Le Centre de Jour Adulte
 - Le CATTP adulte

- L'unité d'hospitalisation complète JP Falret
- Je veux adresser un patient sur le secteur : Comment faire ?
- Partage d'expérience de travail partenarial : ressources dans le secteur médico-social

Quelques éléments de discussion :

- Le protocole actuel d'accès au CMP est une **orientation accompagnée d'un courrier du médecin traitant**. Lorsque le patient n'en a pas, l'assistante sociale fait la démarche avec lui.
- Les délais actuels de prise en charge sont de moins de **dix jours pour le premier entretien infirmier** et d'environ deux mois pour le premier rendez-vous avec le psychiatre.
- Les **visites à domicile** sont pratiquées par l'équipe du CMP8, ce qui n'est pas le cas de tous les CMP. Le CATT8 est sous dimensionné par rapport aux besoins du territoire.

- ➔ Pour plus de détails, voir PWPT en **Annexe 2**.
- ➔ Cf Annuaire des professionnels des trois CMP du 8^{ème} en **Annexe 3**.
- ➔ Cf Présentation des services de la psychiatrie adulte du 8^{ème} (G05) en **Annexe 4**.

Axes de travail issus des échanges autour des attentes individuelles et collectives des médecins généralistes

1. **« Hot-line » ou « Hot-mail »** : un conseil/étayage/avis de spécialiste (psychiatrie/social) rapide.
Pistes :
 - Téléphone portable qui passe d'un membre de l'équipe à l'autre ?
 - Horaires d'appel fixe, par ex. tous les jours de 14h à 17h ?
 - Un mail spécifique, relevé/répondu une ou plusieurs fois par jour ?
 - Délai de réponse : immédiat, dans les 48h ? (délai à définir)
 - S'inspirer du fonctionnement de la hotline gériatrique de HEH ou de la gestion des maladies infectieuses
2. **Faciliter l'orientation mutuelle des patients** : ceux suivis au CMP vers les médecins généralistes afin qu'ils soient leur médecin traitant et assurent leur suivi au long cours / ceux suivis par les médecins généralistes vers le CMP lorsque cela en relève.
3. **Consultations décentralisées du CMP** : A terme, proposer un lieu de consultation du CMP dans un cabinet de médecins ou une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, au plus près d'une équipe de médecins généralistes donc.
4. **Réunions de synthèse** autour de situations individuelles : envoyer systématiquement l'invitation aux médecins généralistes, choisir des créneaux horaires plus adaptés (11h/11h30 ou 13h/13h30, surtout pas en milieu de matinée ou d'après-midi, proposer en téléconférence si déplacement physique impossible)

Autres propositions :

- Organigramme/Annuaire des professionnels du CMP, cf Annexe 3.
- Temps d'échanges entre médecins généralistes et équipes de psychiatrie : se rencontrer, se connaître, cf réunions qui découleront de celle-ci.

(Présents et coordonnées en page suivante)

Présents

Nom Prénom	Fonction	Structure	Téléphone	Mail
BESSARD Catherine	Assistante sociale, CMP Sarrazin	CH Vinatier, Secteur G05, Psychiatrie adulte	04 78 78 37 80	catherine.bessard@ch-le-vinatier.fr
GAWLY Olivier	Cadre de santé		04 78 78 37 80	Olivier.gawly@ch-le-vinatier.fr
ROBESSON Valérie	Assistante sociale, unité JP Falret		04 37 91 50 50	Valerie.robesson@ch-le-vinatier.fr
SCHEFFLER Frédéric	Médecin psychiatre responsable de service G05		04 78 78 37 80 04 37 91 50 56	Frederic.scheffler@ch-le-vinatier.fr
TOGNET Eve	Médecin psychiatre responsable du centre de jour		04 78 77 99 51	Eve.tognet@ch-le-vinatier.fr
BARDONNET France	Médecin généraliste, membre du PSP des Etats Unis	121 rue du Professeur Beauvisage, 69008 Lyon	04 78 74 46 85	
CHASTAGNER Anne Sophie	Interne en médecine générale			as.chastagner@wanadoo.fr
COMTE Christian	Médecin généraliste	68 avenue des Frères Lumières, 69008 Lyon	04 72 78 80 94	
MAISONNEUVE Hubert	Médecin généraliste, membre du PSP Mermoz	99 avenue Jean Mermoz, 69008 Lyon	04 78 74 04 71	hubert.maisonneuve@gmail.com
ZAGO Myriam	Médecin généraliste, membre du PSP des Etats Unis	62 rue Ludovic Arrachard, 69008 Lyon	04 78 74 18 18	myriam@zago.fr
DONJON Julie	Coordinatrice de réseau CLSM8	Conseil Local de Santé Mentale Lyon 8 ^{ème}	04 72 10 35 93 06 69 72 68 89	julie.donjon@ch-le-vinatier.fr
Excusés				
VIRY Emmanuel	Médecin généraliste, Président du PSP des Etats Unis	121 rue du Professeur Beauvisage, 69008 Lyon	04 78 74 46 85	e.viry.med@gmail.com